



Comité de pilotage Natura 2000 « Mamer-Äischdall-Gréngewald » « Zesumme fir méi Liewensqualitéit an eiser Region »

Conférence de presse (03.07.2019)

Les 5 zones Natura 2000 du Comité de pilotage Natura 2000 « Mamer-Äischdall-Gréngewald » ont une biodiversité extraordinaire, caractérisée principalement par leurs vieilles hêtraies, grottes et nombreux cours d'eau, ainsi que par leur patrimoine naturel, historique et culturel. Pour assurer une gestion durable de ces espaces multifonctionnels, avec le développement d'activités très diverses et hétéroclites telles que la sylviculture, le tourisme ou les activités récréatives et sportives, il est essentiel d'impliquer tous les acteurs principaux dans la gestion durable de ces sites.

L'objectif principal des Comités de pilotage Natura 2000 (COPIL) est ainsi de créer une plateforme régionale, dynamique et proactive, permettant une meilleure implication des acteurs locaux, communaux et régionaux, afin de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences écologiques, économiques, sociales, culturelles et régionales.

La création des COPIL est une mise en œuvre concrète de la nouvelle loi sur la protection de la nature du 18 juillet 2018. Il est ainsi prévu de créer 8 Comités de pilotage Natura 2000 au Luxembourg.

Avec la signature de la charte de collaboration du Comité de pilotage Natura 2000 « Mamer-Äischdall-Gréngewald » ce mercredi 3 juillet 2019 sur le site exceptionnel du Härebësch (<http://haerebesch.lu>) à Koerich, ce COPIL devient ainsi le cinquième à être mis en place après ceux des « Anciens sites miniers », « Éislek », « Atert-Warkdall » et « Mëllerdall » dont les chartes de collaboration ont été signées en 2018, respectivement cette année.

Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau communautaire de zones de protection de la nature créé en vertu de la directive « Habitats » de 1992. Ce réseau inclut également des zones désignées en vertu de la directive « Oiseaux » et vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats les plus

précieux et les plus menacés en Europe. Natura 2000 joue ainsi un rôle clé dans la protection de la biodiversité de l'Union européenne et le réseau Natura 2000 est même le plus grand réseau de zones protégées au monde.

Au Luxembourg, le réseau Natura 2000 recouvre actuellement 27,13% de la surface du pays et s'étend sur 70.171 ha. Le réseau Natura 2000 comprend 48 zones « Habitats » (41.588 ha) et 18 zones « Oiseaux » (41.893 ha) qui se superposent à certains endroits.

Les directives Natura 2000 n'imposent pas de méthode particulière pour assurer une gestion qui garantit un état de conservation favorable des habitats et espèces. Le Luxembourg privilégie une approche proactive et contractuelle, dédommageant la gestion extensive sur base de certains instruments financiers nationaux ou de cofinancement. Les mesures et travaux de restaurations adaptées sont proposés dans des plans de gestion spécifiques.

Les Comités de pilotage Natura 2000 – une approche régionale pour mieux impliquer les acteurs locaux

Le COPIL « Mamer-Äischdall-Gréngewald » va permettre une meilleure coordination des actions des acteurs locaux avec celles des administrations, ainsi que la facilitation de la mise en œuvre des mesures contractuelles.

Le COPIL sera aussi la plateforme pour discuter et planifier la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (DCE), pour l'ensemble des cours d'eau des communes qui font partie Comité de pilotage. L'avantage sera en effet d'avoir tous les acteurs régionaux et communaux concernés autour d'une table.

La composition du COPIL « Mamer-Äischdall-Gréngewald »

Le COPIL « Mamer-Äischdall-Gréngewald » est composé de représentants des ministères et des services régionaux des administrations (nature et forêts, eau, agriculture), des 15 communes concernées (Habscht, Helperknapp, Kehlen, Koerich, Kopstal, Lintgen, Lorentzweiler, Luxembourg, Mamer, Mersch, Niederanven, Steinfort, Steinsel, Strassen, Walferdange), des 2 Syndicats intercommunaux pour la nature : SICONA-Centre et SICONA-Ouest, d'exploitants agricoles et de conseillers agricoles de la Chambre d'agriculture, du groupement des sylviculteurs, de FSC Luxembourg-Fir ee nohaltegen Bësch, des sections régionales de natur&ëmwelt et du Mouvement écologique, ainsi que de l'Office régional du tourisme. Le Syndicat des eaux du sud figure également au sein du COPIL vu ses nombreuses sources exploitées dans les zones Natura 2000 du COPIL.

Le Comité de pilotage Natura 2000 « Mamer-Äischdall-Gréngewald » sera présidé par **Carole Sinner**, ingénieur forestier au sein de la direction de l'Administration de la nature et des forêts.

Les missions principales du COPIL :

1. l'information et la sensibilisation des principaux acteurs, tels que les communes et les exploitants agricoles ou le grand public sur les enjeux et objectifs des sites ;
2. la planification, coordination et mise en œuvre des plans de gestion Natura 2000 et directive cadre-eau ;
3. la responsabilisation des acteurs locaux et la coordination de leurs actions avec celles des administrations ;
4. la promotion de filières de production soutenant les objectifs des plans de gestion ;
5. la facilitation de la mise en œuvre de mesures contractuelles ;
6. la formulation de recommandations au ministre sur base d'expériences régionales.

L'animateur-gestionnaire des sites

Pour épauler le COPIL dans ses missions, un **animateur-gestionnaire** spécifique sera mis en place au sein de l'Administration de la nature et des forêts en 2019.

Le rôle de cet animateur-gestionnaire sera entre autre d'être la personne de contact et l'intermédiaire régional pour tous les acteurs concernés (propriétaires, exploitants, communes, administrations, associations, ONG, grand public, etc.). Un volet important de sa tâche sera la mise en œuvre et le suivi des mesures planifiées. Il veillera également à assurer l'information et l'assistance des différents acteurs sur les divers financements possibles.

Les 5 sites Natura 2000 du COPIL :

Le champ d'application du COPIL « Mamer-Äischdall-Gréngewald » est celui de 5 zones Natura 2000 pour une superficie totale de 10.055 ha, dont la zone « Vallée de la Mamer et de l'Eisch », qui avec ses 6.799 ha est la plus grande zone Natura 2000 du Luxembourg. Les autres zones sont le Grénewald (3.158 ha), « Cruchten – Bras mort » (21 ha), le « Massif forestier de l'Ielboesch » à Kehlen (31 ha) et le « Massif forestier du Faascht » (46 ha) entre Garnich et Steinfort.

Les forêts, occupent 82 % de la surface de ces 5 zones Natura 2000. La grande majorité de ces forêts est constituée par les forêts feuillues et plus spécifiquement les hêtraies. Au niveau des rapports de propriétés, il est à noter que les terrains privés représentent environ 40 % des surfaces, les communes 29 % et l'État 26 %. Trois quarts des forêts de ces 5 zones Natura 2000 sont toutefois gérées par l'Administration de la nature et des forêts.

L'**habitat principal** des sites est clairement la Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum (*Hêtraie à asperule odorante, Waldmeisterbuchenwald*). Les autres habitats caractéristiques des sites sont les grottes non exploitées touristiquement (e.a. Mamerlayen), les très fragiles sources pétrifiantes

avec formation de tuf, les forêts alluviales et les anciennes chênaies. Les nombreux cours d'eau, dans les sites Natura 2000 mais également en dehors des sites, sont un autre objectif de protection.

Les **espèces-phares** de ces sites sont les chauves-souris dont le Grand Murin qui dépend de vieilles hêtraies (p.ex. Grünewald, Vallée de la Mamer et Eisch) et le Murin de Bechstein qui trouve ses habitats dans des forêts avec des vieux chênes (p.ex. Engelsratt à Capellen, Faascht entre Garnich et Steinfort). D'autres espèces caractéristiques des sites et importantes à protéger sont le Castor d'Europe (e. a. Bras mort de Cruchten) et le Triton crêté (au Giipseweieren à Bridel), le Grand Cuivré ou le Chat sauvage.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une zone « Oiseaux », les trois espèces-phare sont le Pic Noir qui vit dans les vieilles hêtraies, le Grand-Duc d'Europe dont l'habitat sont les nombreuses falaises des vallées de la Mamer et de l'Eisch, ainsi que le Martin pêcheur le long des nombreux cours d'eau.

Les **mesures principales** seront la restauration des cours d'eau, ainsi que la protection des sources et grottes, l'aménagement ou la restauration de mares et de vergers, la lutte contre les espèces invasives, la sécurisation des sites à chauves-souris, le marquage d'arbres biotopes et la désignation d'îlots de vieillissement en forêt et la restauration de lisières forestières.

La gestion des flux de visiteur, la création de zones de quiétude ou la lutte contre la pollution lumineuse ainsi que l'information et la sensibilisation des exploitants, propriétaires et du grand public seront d'autres mesures importantes à mettre en œuvre par le COPIL. Les plans de gestion Natura 2000 de ces 5 zones qui reprennent les objectifs de protection ainsi que les mesures de gestion peuvent être consultés sous :

<https://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite.html>

Le financement des mesures

Le financement des mesures principales va être réalisé par le **Fonds de l'environnement** qui permet de financer des mesures des plans de gestion jusqu'à 100 %. Pour les mesures de renaturation des cours d'eau en zone Natura 2000, celles-ci sont finançables jusqu'à 100 % par le **Fonds pour la gestion de l'eau**.

Le nouveau règlement de 2017 instituant un ensemble de régimes d'aides pour l'amélioration de la protection et de la gestion durable des écosystèmes forestiers prévoit lui, des majorations de 10 % supplémentaires pour des mesures en zone Natura 2000.

Le régime d'aide pour l'amélioration de l'environnement naturel qui fait la promotion de mesures de création, de gestion et d'entretien de biotopes, habitats, et d'éléments paysagers naturels ainsi que la mise en place d'infrastructures et dispositifs artificiels servant de refuge, de site de reproduction ou d'hibernation d'espèces va être réformé en 2019. Il prévoit le financement d'aides allant jusqu'à 100 % pour la mise en œuvre de mesures des plans de gestion Natura 2000.

Les bénéficiaires sont les personnes physiques, les collectivités publiques autres que l'État ainsi que les associations agréées.

Les exploitants agricoles peuvent également bénéficier des aides pour la sauvegarde de la biodiversité pour une gestion extensive de leurs parcelles en zones Natura 2000.

Pour obtenir de plus amples informations sur le Comité de pilotage Natura 2000 « Mamer-Äischdall-Gréngewald », sur les sites Natura 2000 ou les plans de gestions correspondants, vous pouvez contacter la présidente du COPIL Carole SINNER : carole.sinner@anf.etat.lu ou tél (+352) 621 202 175 ; ou Thierry KOZLIK, responsable de la mise en œuvre de Natura 2000 au sein du MECDD : tél. (+352) 247-86817 ou thierry.kozlik@mev.etat.lu).